



ARRETE

LR/CM/AG/2026/N° 477

Autorisation de stationnement

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la délibération N° 6 du Conseil Municipal en séance du 28 mars 2026 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

VU l'arrêté municipal N°JC/DAC/2026/141 du 3 avril 2026 et reçu en Sous-préfecture le 7 avril 2026, portant délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN Directeur Général des services de la Mairie de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison de la tenue d'une exposition organisée par l'association « Les Tintinophiles c'est Nous », il est nécessaire d'autoriser le stationnement sur 4 places au plus près de l'entrée du Prieuré Saint-Maurice, du 11 septembre 2026, 9h au 14 septembre 2026, 18h.

ARRETONS

Article 1 : - Le stationnement des véhicules de toute nature sera autorisé, sur 4 places pour l'association « les Tintinophiles c'est Nous », au plus près de l'entrée du Prieuré Saint-Maurice, du 11 septembre 2026, 9h au 14 septembre 2026, 18h.

Article 2 : - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 3 : - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Article 5 : - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Brigade de Gendarmerie de SENLIS

Et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

13 AOÛT 2026



Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

Publié sur le site internet
de la collectivité le : 13 AOÛT 2026